



Petites Cités de Caractère
Ville de Vic-sur-Seille
Rapport d'actualisation 2019



Le mot du Maire

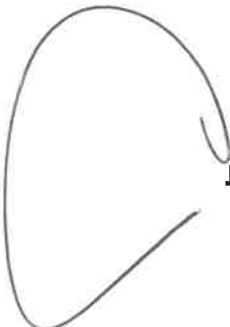
Bienvenue à Vic-sur-Seille

Le passé de notre petite cité baignée par les eaux de la Seille a été longuement marqué par les périodes de prospérité liées au sel, à la viticulture, et à la présence des Évêques de Metz qui ont fortement influencé son originalité architecturale.

Outre son musée qui porte le nom du plus célèbre enfant du pays, Georges de La Tour, Vic-sur-Seille recèle une kyrielle de curiosités dans ses rues étroites et pavées, un ensemble d'édifices à l'architecture remarquable, blottie dans une vallée paysagère et identitaire.

Comme tout bourg-centre, ancien chef-lieu de canton, Vic-sur-Seille continue à investir pour son avenir, en axant ses efforts en faveur du maintien et du développement des services, de la valorisation et de la protection du patrimoine, de l'aménagement paysager, de l'accueil touristique et de l'animation commerciale, associative et festive.

Notre candidature à l'homologation au sein de « *Petites Cités de Caractère* » participe pleinement à l'ensemble de ses actions et à notre volonté de rayonnement patrimonial et touristique en nous appuyant sur un réseau et un label à l'identité forte, reconnue et d'expérience.



Jérôme END

Introduction

Pour mémoire, en 2015, Vic-sur-Seille a présenté sa candidature au label Petites Cités de Caractère. La Commission d'homologation du 24 novembre 2015 avait délibéré et déclaré notre cité homologable.

Ce statut ayant une durée de 3 ans, nous vous présentons aujourd'hui notre rapport d'actualisation, afin de permettre le passage de la Commission de contrôle au printemps 2019.

Ce rapport d'actualisation expose de façon illustrée et chiffrée, critère après critère de la Charte de qualité, l'état de nos avancées depuis octobre 2015 (date de remise de notre dossier de candidature). Ce rapport inclut également notre programme pluriannuel chiffré pour les 5 prochaines années.

I, Engagement de la commune à entretenir, restaurer et mettre en valeur les patrimoines, à embellir et requalifier les espaces publics conformément aux exigences du site et à sa typologie

1, Création d'un Site Patrimonial Remarquable

La commune de Vic-sur-Seille a engagé la démarche de création d'un site patrimonial remarquable avec le soutien des services de l'État (Sous-préfecture – DRAC - ABF).

Une délibération engageant la commune a été prise le 29 janvier 2018. De ce fait, la procédure est en cours.

Une première réunion de travail est intervenue à ce sujet avec la DRAC Grand-Est et l'ABF au printemps 2018 afin de constituer le dossier de recrutement du maître d'œuvre. Le cahier des charges est toujours en cours d'écriture par la DRAC GRAND EST.

2, Entretien et valorisation de l'espace public

Chaque travail est l'occasion d'entretenir l'espace public, de le mettre en valeur, et de procéder à l'enfouissement des réseaux.

Dans cette démarche, les travaux d'aménagement de l'entrée nord de la ville ont permis **l'enfouissement des réseaux et d'aménager des parterres de fleurs.**

Actuellement, l'enfouissement des réseaux de l'entrée dite de Salival est en finalisation d'étude et devrait être réalisée à partir de fin 2019.

Depuis 3 ans, nous procédons au **renouvellement et à l'entretien régulier du mobilier urbain** (poubelles doubles pour favoriser le recyclage, cendriers ...) dans le but d'harmoniser cet ensemble sur la totalité du territoire vicois.

Enfin, dans un souci de respect des normes environnementales imposées par les lois GRENELLE, nous avons procédé au **renouvellement de l'éclairage public et au découplage de l'éclairage des monuments publics** en 2017.

Un projet **d'aménagement et de fleurissement autour de l'église** est en cours avec le soutien de la C.A.U.E de Moselle. D'une manière plus globale, le CAUE est associé dans la prise de décision concernant le choix des essences d'arbres ou de plantations.

3, Entretien et valorisation du bâti public

D'importants travaux ont été réalisés en 2017-2018 sur la nef de l'église Saint-Marien. Ils ont fait suite à un rapport statuant sur l'urgence d'intervenir compte-tenu de son « *état sanitaire alarmant* ». Cette première phase de travaux portant sur la réfection de la couverture, de la charpente et du plafond de la nef centrale a permis une revalorisation du bâti public et une préservation du patrimoine immobilier et mobilier.

Outre l'aspect d'entretien du bâti, ces travaux nous ont permis de « *corriger* » quelques « *incohérences* » avec l'aspect historique du bâtiment. Pour exemple, nous avons opté pour une couverture en tuiles romanes afin de retrouver l'aspect historique de la toiture primitive.

Toujours dans ce souci de valorisation et d'entretien du bâti (en particulier historique), une porte dite « *la Poterne* » retient actuellement toute notre attention.

À la suite d'un défaut d'entretien dans le passé, cette porte actuellement démontée pour des raisons de sécurité fait l'objet d'une réflexion commune entre des entreprises spécialisées dans la taille de pierres, les services des A.B.F et la D.R.A.C afin de la remonter à son emplacement d'origine et de la meilleure façon possible.

Sur le même site que la Poterne se trouve une **mare** accueillant de nombreuses espèces protégées. La municipalité souhaite laisser la gestion au Conservatoire régional via un bail à long terme pour une meilleure gestion du site, plus respectueuse de l'environnement et des espèces qui y vivent.

Concernant la **suppression de friches**, nous **réhabilitons actuellement un site**, en collaboration avec l'E.P.F.L, où se trouvait l'ancienne usine EFKA (ameublement). Les études et travaux de déconstruction et de purge des sols ont été menés de 2014 à fin 2018. Une restitution du site est prévue en juin 2019 au profit de la commune qui s'acquittera d'un montant d'environ 250 000 € en cinq annualités égales de 50 000 €. Un premier projet d'installation d'une aire de camping-cars (8 places) couplée à un espace de recharge pour véhicules électriques et à un espace de stationnement pour bus de tourisme, et placée sous vidéosurveillance fait l'objet d'une fiche au contrat de ruralité de la Communauté de Communes du Saulnois et est éligible à des financements spécifiques DSIL à ce titre.

4, Entretien et valorisation du bâti privé

Pour palier les vitrines vides des anciens commerces du centre-ville, nous avons fait appel à un artiste vicois pour réaliser une vitrophanie reprenant l'histoire et le patrimoine local et à un conventionnement avec les propriétaires des deux commerces vacants concernés.

Depuis deux ans, afin de lutter contre la vacance des immeubles anciens et favoriser de nouvelles constructions prioritairement en dents creuses, la Municipalité organise un **Forum de l'immobilier**. Nous réunissons des professionnels et des particuliers, l'offre et la demande, concernant les biens sur la commune, terrains, maisons ou appartements, qui sont à la vente ou à la location.

Une **visite géothermique** a été organisée en février 2018 ; chaque particulier présent lors de cette visite pouvait constater la déperdition d'énergie de son habitat, dans l'objectif d'entreprendre des travaux pour réduire les pertes d'énergie.

Pour inciter les habitants à valoriser leur maison ou appartement par le fleurissement, il existe depuis de très nombreuses années, un « **concours** » **des maisons fleuries**. Ainsi, chaque propriétaire ou locataire fleurissant à l'extérieur de son habitat bénéficie d'un chèque cadeau à valoir chez un pépiniériste local.

La commune a signé en décembre 2018 une convention associant les villes de Château-Salins, Dieuze et Vic-sur-Seille, la Communauté de Communes du Saulnois et l'EPFL, dans le cadre d'une **étude de revitalisation bourgs-centres**.

Enfin, la commune réinterroge l'ensemble de son espace foncier, ses spécificités environnementales notamment (NATURA 2000, ZNIEFF, vergers, etc.) dans le cadre de la révision générale en cours de son PLU.

II, Engagement de la commune en faveur de l'accueil du public et de l'animation

La commune de Vic-sur-Seille accueille de nombreux touristes venant voir ses monuments historiques et visiter le Musée Georges de la Tour. La commune peut s'appuyer sur le Bureau d'Information Touristique de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois présent au rez-de-chaussée de l'Hôtel de la Monnaie au centre de la Cité.

De ce fait, nous avons toujours veillé à disposer de supports de communication contribuant au bon accueil du public : guides touristiques (en plusieurs langues), panneaux d'informations et d'orientation, sites internet, office de tourisme ...

Nous relayons également les informations concernant les expositions et animations proposées par le Musée Départemental Georges de La Tour.

Nous mettons en avant nos deux viticulteurs-vignerons qui participent à l'AOC des Vins de Moselle.

Les chemins de randonnées font l'objet d'une vigilance attentive (GR5, plan départemental, RandoLand).

Le rayonnement touristique de la cité a été conforté dernièrement par l'obtention du label « **Églises Ouvertes** » en 2018.

À cela, cet accueil est rehaussé par de **nombreuses manifestations culturelles ou festives tout au long de l'année** : foire artisanale et commerciale de printemps, marche gourmande patrimoniale et festive, brocante, festival de musique baroque, festival de théâtre, festival de chant choral, festival de photo, marché de Noël, manifestations d'art ... portées principalement par des associations avec le soutien financier de la municipalité.

Les services à la population ont fait l'objet d'un soin spécifique avec la création de la Maison de Service au Public ouverte en septembre 2018 (Agence postale communale, Maison de l'Emploi du Sud-Mosellan, Mission Locale pour l'Emploi, CCAS, Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) de la CCS, Point Numérique, informations partenaires CAF, MSA Lorraine, CPAM, DDFIP, FEPEM, permanence de l'assistant social du Département de la Moselle).

III, Engagement de la commune à participer à la vie du réseau

Nous avons participé aux différentes réunions organisées en Moselle ou en Meurthe-et-Moselle. Nous avons également participé aux assemblées générales.

Le réseau « Petites Cités de Caractère » est visible sur notre site internet, en en-tête des lettres de la mairie, sur les enveloppes, sans oublier une communication auprès de la population et sa mention dans les articles de presse.

IV, Chiffrage

1, Hier et aujourd'hui (Octobre 2015-Avril 2019)

Principaux travaux exécutés

- 2015-2016 : Réhabilitation de la « ferme Mesny » = 357 500 euros TTC
- 2016 : Mise en conformité accessibilité PMR de la Maison des Associations, du Billard-Club, du Foyer Georges de la Tour, de l'Ecole Maternelle et en partie de l'Ecole Elémentaire = 70 320 euros TTC
- 2016-2017 : Travaux rue Liégeoise et rue de Metz et sécurisation de l'entrée Nord de la Commune = 118 061.64 euros TTC
- 2017 : Mise en conformité de l'accessibilité PMR au gymnase = 36 066 euros TTC
- 2017 : Mise en conformité de l'éclairage public = 112 592.60 euros TTC
- 2017 : Renouvellement d'équipements urbains = 17 592 euros TTC
- 2017-2018 : Restauration de la charpente, de la couverture et de la plâtrerie du plafond de la nef de l'église Saint-Marien = 646 218 euros TTC
- 2018 : Restructuration de la Mairie et création d'une Maison de Services au Public = 205 914.90 euros TTC
- 2018 : Réfection de la porte des Douves (1^{ère} tranche) = 32 642.12 euros TTC
- 2018 : Acquisition de nouveaux supports de jeux extérieurs = 9 910.80 euros TTC

2, Et pour demain ... (2019-2025)

- 2019 : Réhabilitation de la Maison d'habitation de la Ferme Mesny avec création de 4 appartements = 300 000 euros TTC.
- 2019 : Réfection de la porte des Douves (2^{ème} tranche) = 37 305.60 euros TTC
- 2019 : Projet de sécurisation & amélioration de l'accessibilité et de la sécurité piétonne aux abords du parvis de l'EHPAD Sainte-Marie = 174 307.50 euros TTC
- 2020 : Travaux de rénovation de la Salle des Carmes = 531 043.96 euros TTC
- 2021 : Aménagement d'une aire de services de camping-car couplée à un espace de recharge pour véhicules électriques et de stationnement pour bus de grand tourisme = 423 558 euros TTC
- 2023 : Réfection de la charpente et couverture des bas-côtés de l'église Saint-Marien = 323 136 € TTC
- 2025-2026 : Création d'une nouvelle école maternelle et d'une nouvelle structure périscolaire sous maîtrise d'ouvrage du syndicat scolaire nouvellement créé = 1 000 000 € TTC

ANNEXES

DELIBERATION DU CONSEIL MU

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Séance du 29 janvier 2018 : sous la présidence de M. Jérôme END, Maire de VIC-SUR-SEILLE

Présents : Sonia ANDRIANNE - Jean-Yves LABAT – Véronique DIETRICH – Marie-Anne BRAJUS – Christiane LEROY – Olivier KUNTZ – Christian DAMAS – Xavier URBAIN – Michel GINTING

Absents excusés : Mélanie SALVY (procuration donnée à Jérôme END) – Emilien ROESS (procuration donnée à Olivier KUNTZ) – Alain MONCHOT – Jeannine JOVIEN – Gérard MARTINI.

N° : VICDEL180009

OBJET : Etude préalable pour la constitution d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Un site patrimonial remarquable (SPR) est une ville, un village ou un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, du point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Peuvent donc être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur. Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols.

Crée par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi « LCAP »), ce classement se substitue aux aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et aux secteurs sauvegardés.

Lorsque l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme prend l'initiative de proposer la création d'un SPR, elle saisit le préfet (DRAC) après délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, ou par délibération du Conseil Municipal, le cas échéant.

L'Etat (DRAC) organise ensuite une consultation en associant la collectivité concernée sur la base du cahier des charges rédigé par ses soins. L'Architecte des Bâtiments de France est associé à cette rédaction.

La délimitation d'un site patrimonial remarquable (SPR) doit justifier son intérêt architectural, archéologique, artistique ou paysager. Le SPR peut couvrir tout ou partie du territoire communal, voire s'étendre sur plusieurs communes. Il est donc nécessaire, en premier lieu, d'élaborer un document afin de proposer le périmètre du futur classement, sur la base d'un argumentaire complet apportant la justification de sa délimitation par une étude préalable. Le financement de l'étude préalable est assuré par l'Etat, avec, le cas échéant, la participation de l'Autorité compétente en matière de documents d'urbanisme.

Considérant la démarche d'homologation de la commune de Vic-sur-Seille des Petites Cités de Caractère de France,

Considérant les enjeux d'habitat de la commune et la nécessité de se doter d'un outil d'urbanisme permettant d'accompagner la rénovation et l'amélioration de l'habitat ancien et historique ;

Considérant l'ensemble des enjeux architecturaux, patrimoniaux, historiques et paysagers ;


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire :

- Décide de saisir Monsieur le Préfet de la Région Grand Est, sous couvert de Monsieur le Préfet de la Moselle, afin d'organiser et de mettre en œuvre l'étude préalable nécessaire à la constitution et à la délimitation d'un Site Patrimonial Remarquable (SPR) sur le ban de la commune de Vic-sur-Seille ;
- Sollicite le financement total de l'étude préalable susmentionnée ;
- Sollicite le concours de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Grand Est.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération et à solliciter l'ensemble des financements nécessaires à sa bonne réalisation.

POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre
Vic-Sur-Seille, le 29 janvier 2018


Le Maire : Jérôme END

DELIBERATION DE LA FONDATION MESNY

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Séance du 28 novembre 2017 : sous la présidence de M. Jérôme END, Maire de VIC-SUR-SEILLE

Présents : Marie Anne BRAJUS – Bernard COFFE – Christian DAMAS – Christiane LEROY – Dominique ALBERTI – Robert DE BOVADILLA –M. le Trésorier Municipal – Isabelle BENEDIC – Jeannine JOVIEN -

Absents excusés : Emilien ROESS (procuration donnée à Jérôme END) – Jean-Marie GROUTSCH (procuration donnée à Marie Anne BRAJUS),

Absent : Alain MONCHOT.

N° : FMDEL17013

OBJET : Offre de prêt du Crédit Agricole pour la réhabilitation de la maison d'habitation de la Ferme Mesny.

Monsieur le Président propose à l'assemblée l'offre de financement proposée par le Crédit Agricole concernant le projet de réhabilitation de la maison d'habitation de la Ferme Mesny et de création de quatre appartements.

Après en avoir délibéré,

Les membres de la Commission Administrative :

- Décide d'accepter l'offre de prêt proposée :
 - montant de 300.000,00 €
 - type échéance : mensuel
 - taux : 2,30 % fixe
 - durée : 300 mois
 - montant de l'échéance : 1.315,83 €
 - frais de dossier : 600,00 €
- Prennent l'engagement d'inscrire chaque année en dépenses à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- Confèrent, en tant que besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° FMDEL17010 du 11 février 2017.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Selle, le 28 novembre 2017

Le Maire-Président : J. END

DELIBERATION DE LA FONDATION MESNY

COMMUNE DE VIC-SUR-SELLE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Séance du 28 novembre 2017 : sous la présidence de M. Jérôme END, Maire de VIC-SUR-SELLE

Présents : Marie Anne BRAJUS – Bernard COFFE – Christian DAMAS – Christiane LEROY – Dominique ALBERTI – Robert DE BOVADILLA – M. le Trésorier Municipal – Isabelle BENEDIC – Jeannine JOVIEN -

Absents excusés : Emilien ROESS (procuration donnée à Jérôme END) – Jean-Marie GROUTSCH (procuration donnée à Marie Anne BRAJUS).

Absent : Alain MONCHOT.

N° : FMDEL17014

OBJET : Sollicitation de la garantie communale pour le prêt finançant les travaux de réhabilitation de la maison d'habitation de la Ferme Mesny.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de solliciter la garantie communale à hauteur de 50 % du montant du prêt dans le cadre de l'offre de prêt que la Fondation Mesny a accepté de souscrire auprès du Crédit Agricole pour la réhabilitation de la maison d'habitation de la Ferme Mesny (délibération FMDEL17013 du 28 novembre 2017).

Après en avoir délibéré,

Les membres de la Commission Administrative :

- Accepte à l'unanimité de solliciter la garantie communale de la Commune de Vic-sur-Seille à hauteur de 50 % du montant du prêt afin de garantir le prêt souscrit auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :
 - montant de 300.000,00 €
 - type échéance : mensuel
 - taux : 2,30 % fixe
 - durée : 300 mois
 - montant de l'échéance : 1.315,83 €
 - frais de dossier : 600,00 €
- Confèrent, en tant que besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles relatives à l'obtention de la garantie communale de la Commune de Vic-sur-Seille.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 28 novembre 2017

Le Maire-Président : J. END

DELIBERATION DE LA FONDATION MESNY

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Séance du 22 mars 2018 : sous la présidence de M. Jérôme END, Maire de VIC-SUR-SEILLE

Présents : M.A. BRAJUS – B. COFFE – Ch. DAMAS – Ch. LEROY – D. ALBERTI - R. DE BOVADILLA – E. ROESS – M. le Trésorier Municipal – J.M. GROUTSCH – I. BENEDIC – J. JOVIEN

Absents : A. MONCHOT

N° : FMDEL18007

OBJET : Travaux de la maison d'habitation de la Ferme Mesny – Recrutement de l'architecte.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que Monsieur Dominique TAILLEZ, Architecte Dplg, avait résilié le contrat d'architecte en date du 17 mai 2016, pour raison de santé explicitées dans un courrier en date du 21 février 2017 et reçu le 17 février 2017.

Afin de pourvoir au remplacement de l'architecte et de poursuivre le projet de réhabilitation de la maison d'habitation de la ferme Mesny, Monsieur le Président propose d'accepter l'offre de contrat d'architecte mission complète proposé par Madame Françoise CANTENEUR, architecte, domiciliée 42, rue du Moulin à DESTRY (57340).

Le montant de la rémunération de l'architecte pour la mission complète est de 6,5 % du montant H.T. final des travaux tels qu'il résulte du décompte général définitif, les travaux que le maître d'ouvrage s'est réservés étant exclus.

La Commission Administrative de la Fondation Mesny, après en avoir délibéré :

- décide, à l'unanimité, de recruter Madame Françoise CANTENEUR, Architecte ;
- autorise le Président à engager toutes les démarches utiles relatives à cette opération ;
- autorise le Président à déposer le dossier de demande de Permis de Construire modificatif ;
- délègue au Président le soin de recruter le coordonnateur SPS et de faire réaliser le diagnostic plomb amiante avant travaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 26 mars 2018

Le Maire-Président : J. END

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le

SLO

ID : 057-215707126-20180628-FMDEL18008-DE

DELIBERATION DE LA FONDATION MESNY

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Séance du 28 juin 2018 : sous la présidence de M. Jérôme END, Maire de VIC-SUR-SEILLE

Présents : M.A. BRAJUS – B. COFFE – Ch. DAMAS – Ch. LEROY – R. DE BOVADILLA – M. le Trésorier Municipal – I. BENEDIC – J. JOVIEN

Absents : A. MONCHOT - D. ALBERTI (excusée) – E. ROESS (procuration donnée à J. END) – J.M. GROUTSCH

N° : FMDEL18008

OBJET : Attribution des lots du marché relatif à la réhabilitation de la maison d'habitation de la Ferme Mesny.

Monsieur le Président présente la rapport d'analyse détaillé des offres établi par la maîtrise d'œuvre Madame Françoise CANTENEUR, Architecte Dplg, recrutée pour cette opération.

La Commission Administrative de la Fondation Mesny, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer :
 - lot 100 « Gros Œuvre » : entreprise MGC à 57670 - Loudrefing pour un montant de 59.614,00 H.T.
 - lot 300 « Plâtrerie » : entreprise MGC à 57670 - Loudrefing pour un montant de 44.465,00 H.T.
 - lot 400 « Menuiseries extérieures » : entreprise Lorentz à 57340 - Destry pour un montant de 30.490,00 H.T.
 - lot 600 « Plomberie » : entreprise Barbelin à 57810 - Ley pour un montant de 20.720,00 H.T.
- décide de déclarer infructueux les lots 101 « Démolition » - 102 « Enduit extérieur » - 500 « Menuiseries intérieures » - 500 bis « Cuisine » - 700 « Carrelage » - 800 « Peinture - tenture » - 900 « Chauffage électrique » - 1000 « Electricité » ;
- ces décisions sont prises à l'unanimité des membres présents (Monsieur COLSON, Trésorier, ne prenant pas part au vote) ;
- autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs aux marchés attribués et à relancer la consultation pour les lots qu'il jugera utile.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 10 juillet 2018



Le Maire-Président (Mesny) END

DELIBERATION DE LA FONDATION MESNY

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Séance du 3 octobre 2018 : sous la présidence de M. Jérôme END, Maire de VIC-SUR-SEILLE

Présents : B. COFFE – Ch. DAMAS – R. DE BOVADILLA – D. ALBERTI – E. ROESS – E. BAMOGO

Absents : A. MONCHOT – I. BENEDIC (procuration donnée à D. ALBERTI) – M.A. BRAJUS (excusée) – J. JOVIEN (excusée) – Ch. LEROY – M. le Trésorier Municipal (excusé)

N° : FMDEL18010

OBJET : Attribution des lots du marché relatif à la réhabilitation de la maison d'habitation de la Ferme Mesny – Correctif pour cause d'erreur matérielle.

Monsieur le Président rappelle que la Commission administrative, dans sa séance du 28 juin 2018, avait attribué les lots 100 « Gros Œuvre », 300 « Plâtrerie », 400 « Menuiseries extérieures » et 600 « Plomberie » concernant le marché cité en objet et avait décidé de déclarer infructueux les lots 101 « Démolition » - 102 « Enduit extérieur » - 500 « Menuiseries intérieures » - 500 bis « Cuisine » - 700 « Carrelage » - 800 « Peinture – tenture » - 900 « Chauffage électrique » - 1000 « Electricité ».

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse détaillé des offres, suite à la seconde consultation, établi par la maîtrise d'œuvre Madame Françoise CANTENEUR, Architecte Dplg, recrutée pour cette opération.

Aussi, la Commission Administrative de la Fondation Mesny, après en avoir délibéré :

- décide d'attribuer :
 - lot 500 « Menuiseries Intérieures » : Menuiserie Lorentz à 57340 - Destry pour un montant de 15.545,00 € H.T. (soit 17.099,50 € T.T.C.) ;
 - lot 700 « Chape » : entreprise Lembo à 54134 - Ceintrey pour un montant de 10.169,75 € H.T. (soit 11.186,73 € T.T.C.) ;
 - lot 800 « Peinture tenture » : entreprise Balle Pascal Sarl à 67290 - Petersbach pour un montant de 20.840,00 € H.T. (soit 22.924,00 € T.T.C.) ;
 - lot 900 « Chauffage électrique » : Sas Lescure et Fils à 57590 - Delme pour un montant de 7.308,00 € H.T. (soit 8.038,80 € T.T.C.) ;
 - lot 1000 « Electricité » : Sas Lescure et Fils à 57590 - Delme pour un montant de 20.060,00 € H.T. (soit 22.066,00 € T.T.C.) ;
- ces décisions sont prises à l'unanimité des membres présents ;
- autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs aux marchés attribués.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° FMDEL18009

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 11 octobre 2018

Le Maire-Président : J. END



Propriété du
Bureau de Bienfaisance - Fondation Mesny
5 Place du Tripot
57630 Vic-Sur-Seille

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

N° Aff : 16003
Le 28 mars 2018

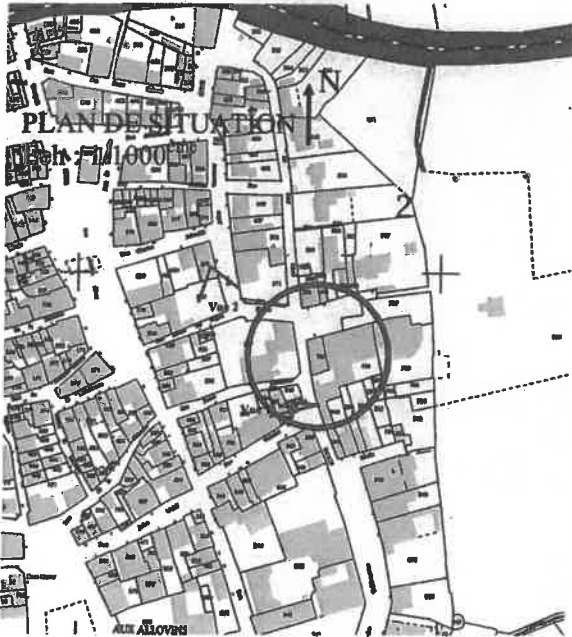


Françoise CANTENEUR
Architecte D.P.L.G.
42 Rue du Moulin
57340 DESTRY
Tél : 03 87 01 92 20 - 06 79 69 96 63

Bureau de Bienfaisance - Fondation Mesny
5 Place du Tripot
57630 Vic-Sur-Seille

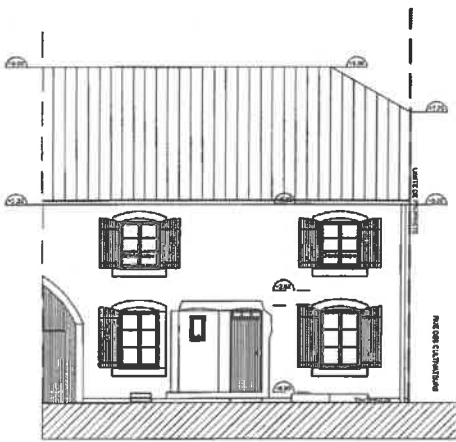
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

N° Aff : 16003
Le 28 mars 2018

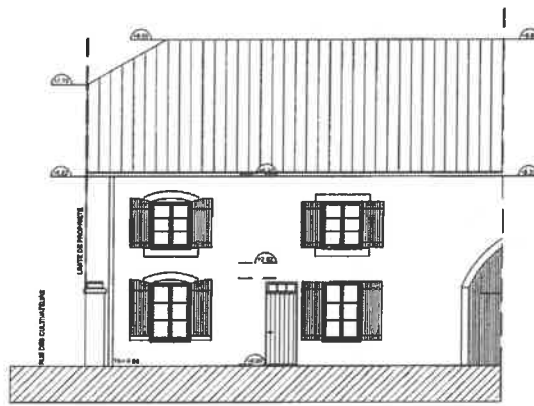


Françoise CANTENEUR
Architecte D.P.L.G.
42, rue du Moulin
57340 DESTRY
Tél : 03 87 01 92 20 - 06 79 69 96 63

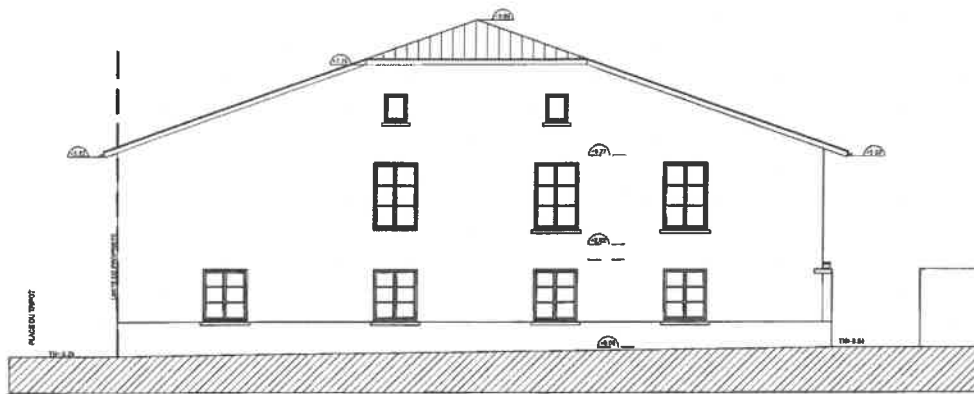
CANTENEUR Françoise - Architecte D.P.L.G. - 42, Rue du Moulin 57340 Destry
Tel : 03 87 01 92 20 Portable : 06 79 69 96 63 E-Mail : canteneur.architecte@wanadoo.fr
« Inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes sous les n° National 46.997 - Régional 944 »
« Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté » N°SIRET : 44300326400019



FACADE NORD
Ech: 1/100ème



FACADE SUD
Ech: 1/100ème



FACADE OUEST
Ech: 1/100ème

Fondation MESNY
Place du Tripot
57630 Vic sur Seille

**DOSSIER DE
CONSULTATION
DES
ENTREPRISES
EXISTANT**

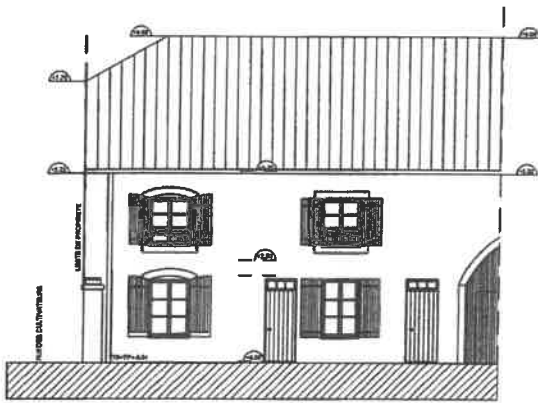
Le 28 mars 2018

Françoise CANTENEUR
Architecte D.P.L.G.
57000 DESTRY
Tel : 03 87 11 19 20 - 06 79 69 96 63

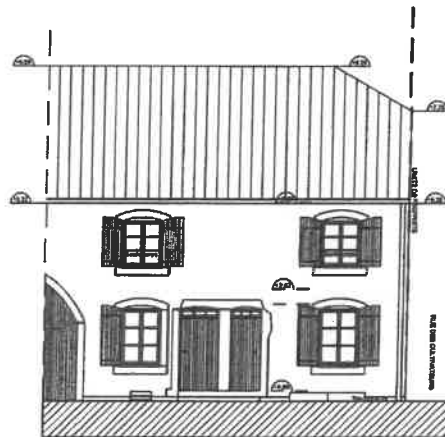
Fondation MESNY
Place du Tripot
57630 Vic sur Seille

**DOSSIER DE
CONSULTATION
DES
ENTREPRISES
PROJET**

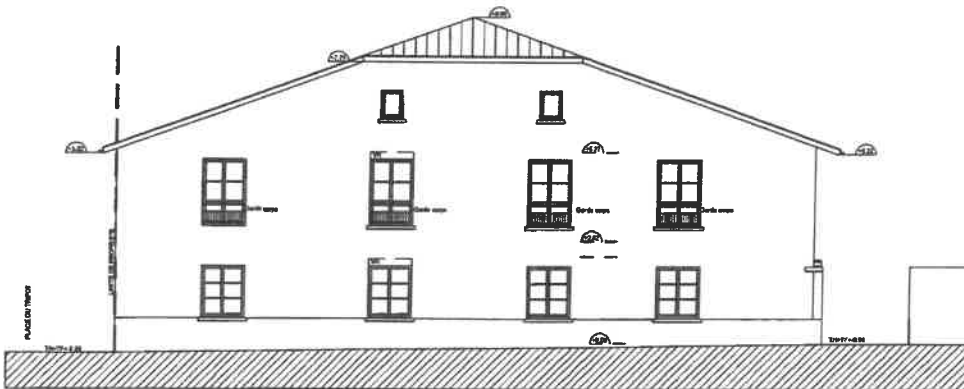
Le 28 mars 2018



FACADE SUD
Ech: 1/100ème



FACADE NORD
Ech: 1/100ème



Françoise CANTENEUR
Architecte D.P.L.G.
42, rue du Moulin
57340 DESTRY
Tél: 03 87 04 92 90 - 06 78 69 96 63

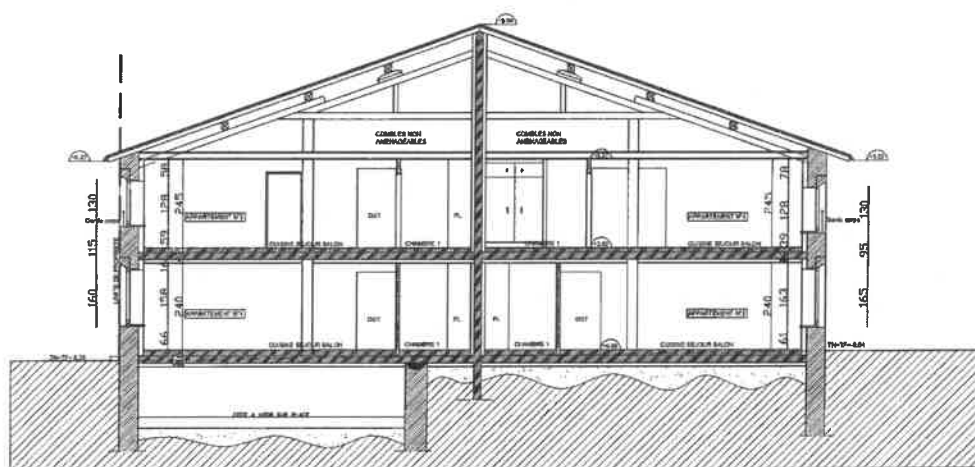
FACADE OUEST
Ech: 1/100ème

NS: " Les présents plans
sont exclusivement destinés
à la demande de permis de
construire. Ils ne sont pas
des plans d'exécution et ne
peuvent donc en aucun cas
être directement utilisés
pour réaliser la construction"

Fondation MESNY
Place du Tripot
57630 Vic sur Seille

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES PROJET

Le 28 mars 2017

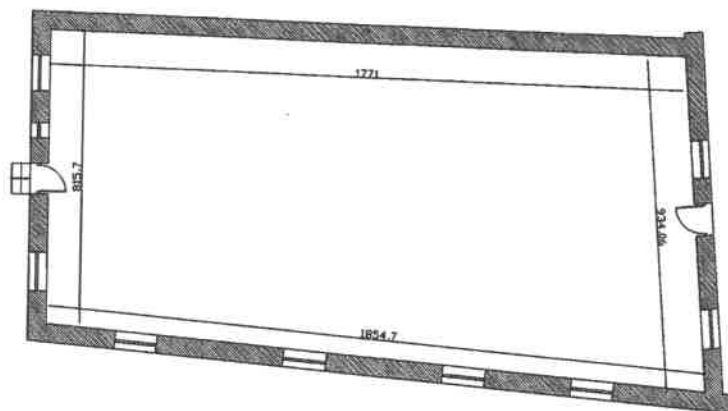


Françoise CANTENEUR
Architecte D.P.L.G.
57630 DESTRY
Tél : 03 87 12 12 12 - 06 79 69 80 99
COUPE AA sur TN
Ech: 1/100ème

Fondation MESNY
Place du Tripot
57630 Vic sur Seille

**DOSSIER DE
CONSULTATION
DES
ENTREPRISES
PROJET**

Le 28 mars 2017



Françoise CANTENEUR
Architecte D.P.L.G.
42, rue du Moulin
57340 DESTRY
Tél : 03 87 01 92 20 - 06 79 69 96 63

**PLAN RDC
ESQUISSE ENVELOPPE**
Ech: 1/100ème

CANTENEUR Françoise, Architecte D.P.L.G.
N°SIRET: 44300326400019

42, rue du Moulin 57340 Destry
Inscrit au tableau de l'ordre des Architectes sous les n° National 46.997 - Régional 944

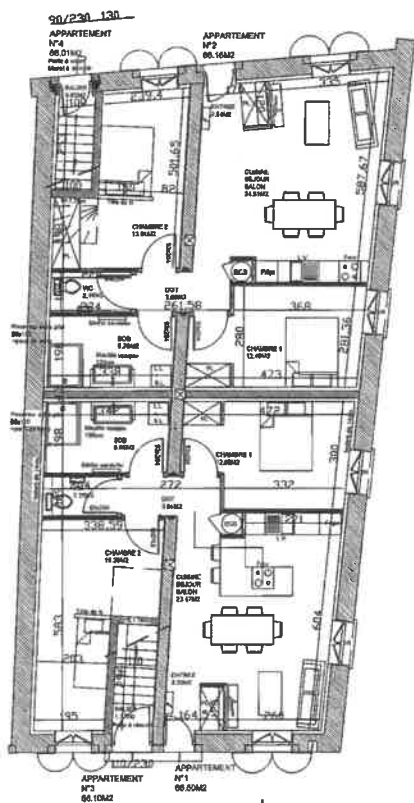
Tél: 0387019220 Portable: 0679699663

Email: canteneur.architecte@wanadoo.fr

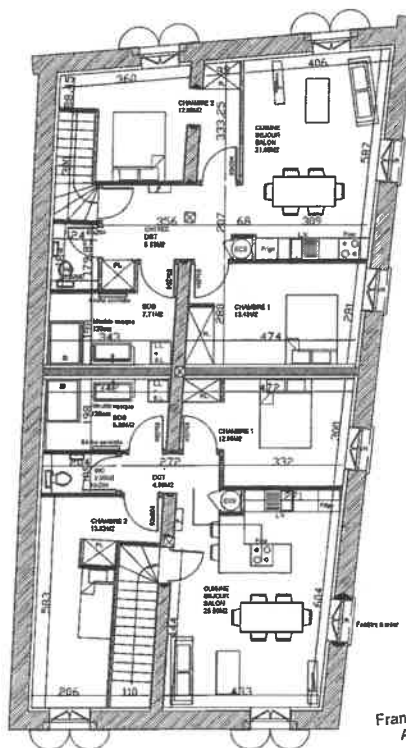
Fondation MESNY
Place du Tripot
57630 Vic sur Seille

**DOSSIER DE
CONSULTATION
DES
ENTREPRISES
PROJET**

Le 28 mars 2017



PLAN RDC
Ech: 1/100ème



Françoise CANTENEUR
Architecte D.P.L.G.
42, rue du Moulin
57144 DESTRY
Tél : 03 87 01 22 20 - 06 79 69 96 63

PLAN ETAGE
Ech: 1/100ème

CANTENEUR Françoise, Architecte D.P.L.G.
N°SIRET: 44300326400018

42, rue du Moulin 57340 Destry
Inscrit au tableau de l'ordre des Architectes sous les n° National 46.997 - Régional 944

Tél: 0387019220 Portable: 0679699663

Email: canteneur.architecte@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/02/2019

Reçu en préfecture le 28/02/2019

Affiché le

ID : 057-215707126-20190226-VICDEL190020-DE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Séance du 26 février 2019 : sous la présidence de M. Jérôme END, Maire de VIC-SUR-SEILLE

Présents : J.Y. LABAT – V. DIETRICH – Ch. LEROY – O. KUNTZ – M. GINTING – Ch. DAMAS – J. JOVIEN – A. MONCHOT – G. MARTINI – X. URBAIN – M. SALVY

Absents : E. ROESS (procuration donnée à O. KUNTZ) – S. ANDRIANNE (procuration donnée à J. END) – M.A. BRAJUS (excusée)

N° : VICDEL190020

OBJET : DETR 2019 – Réfection de la porte des Douves – 2^{ème} tranche.

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'une 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée en 2018, pour un montant total de 32.642,13 € T.T.C., afin de sécuriser la porte des Douves qui menaçait de s'effondrer.

Le coût des travaux de la seconde tranche a été estimé par l'entreprise Schneider André de Dehlingen (57430) à 31.088,00 € H.T. (soit 37.305,60 € T.T.C.). Afin de réaliser ces nouveaux travaux et considérant l'enjeu environnemental, touristique et de sécurité liés à ce dossier, il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DETR 2019 pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'engager la 2^{ème} phase des travaux de réfection de la porte des Douves ;
- décide de solliciter une subvention sur la base du devis établi par l'entreprise Schneider André de 57430 - Dehlingen, pour un montant H.T. de 31.088,00 € (soit 37.305,60 € T.T.C.) ;
- arrête le plan de financement suivant :
 - > D.E.T.R. 60 % : pour un montant de 18.652,80 €
 - > Commune (fonds propres ou emprunt) 40 % : pour un montant de 12.435,20 €
- sollicite la subvention de l'état au titre de la D.E.T.R. ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Les dépenses relatives à ces travaux seront inscrites au Budget Primitif 2018.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

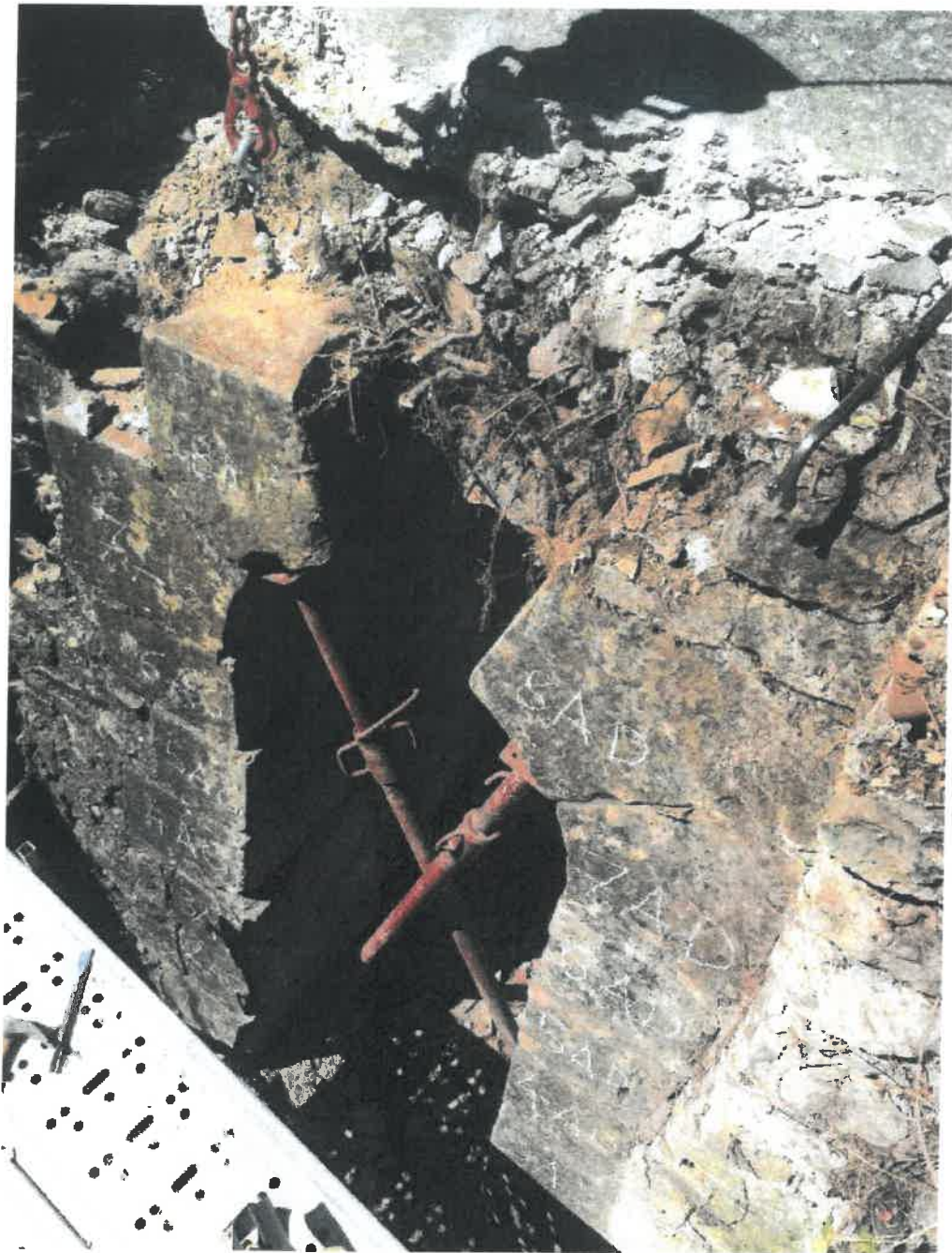
Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 26 février 2019

Le Maire : Jérôme END



DOSSIER DE REHABILITATION DE LA POTERNE (PORTE DES DOUVES)



Département de la Moselle



Maitrise d'Ouvrage :

Mairie de VIC-SUR-SEILLE

22 Place du Palais, 57630 Vic-sur-Seille

Tél : 03 87 01 14 14 – Email : mairie.vicsurseille@wanadoo.fr



Assistance à maîtrise d'Ouvrage :

MATEC

18, Boulevard Paixhans - 57 000 METZ

Tél : 03.55.94.18.11 - Email : contact@matec57.fr

Phase opération :

AVANT PROJET

Dénomination opération :

**Travaux de sécurisation de la rue Haute et
amélioration de l'accessibilité aux abords de
l'EHPAD**



Document :

MEMOIRE DESCRIPTIF AVP

Indice	Date	Réalisé par	Objet modification
A	18/01/2018	HB	
B	25/01/2018	HB	
C			
Responsable B. Helluy		Vérification B. Helluy	Référence dossier 2015VRD010

Sommaire

1.1	SYNTHESE.....	3
1.2	GENERALITES	4
1.2.1	<i>Objet des travaux</i>	4
1.2.2	<i>Assistant Maitrise d’Ouvrage AMO</i>	4
1.2.3	<i>Situation de la commune en Moselle</i>	5
1.2.4	<i>Situation du Projet</i>	6
1.3	CONTEXTE – DIAGNOSTIC	7
1.4	DESCRIPTION DES TRAVAUX	8
1.4.1	<i>Travaux projetés</i>	8
1.4.2	<i>Programme des Travaux</i>	9
1.5	CHIFFRAGE	10

1.1 SYNTHÈSE

Objet des travaux :	Travaux de sécurisation de la rue haute et amélioration de l'accessibilité aux abords de l'EHPAD Rue Haute à Vic-Sur-Seille
Objet du dossier :	Avant-Projet - Mémoire Descriptif
Maître d'Ouvrage :	Mairie de VIC-SUR-SEILLE 22 Place du Palais 57630 Vic-sur-Seille Tél : 03 87 01 14 14 Email : mairie.vicsurseille@wanadoo.fr
Assistant à Maîtrise d'Ouvrage :	Moselle Agence Technique MATEC 18, Boulevard Paixhans 57000 METZ Tél : 03.55.94.18.16 contact@matec57.fr

1.2 GENERALITES

1.2.1 Objet des travaux

Les travaux concernent :

- Travaux de sécurisation de la rue haute et amélioration de l'accessibilité aux abords de l'EHPAD
- L'aménagement se situe sur la rue Haute à Vic-Sur-Seille

Ces travaux sont à exécuter pour le compte du maître d'ouvrage :

Mairie de VIC-SUR-SEILLE
22 Place du Palais
57630 Vic-sur-Seille
Tél : 03 87 01 14 14
Email : mairie.vicsurseille@wanadoo.fr

Désigné ci-après par « Maitre d'ouvrage »

1.2.2 Assistant Maitrise d'Ouvrage AMO

Le Maitre d'ouvrage sera assisté par :

Moselle Agence Technique MATEC
18, Boulevard Paixhans - 57000 METZ
Tél : 03.55.94.18.16
contact@matec57.fr

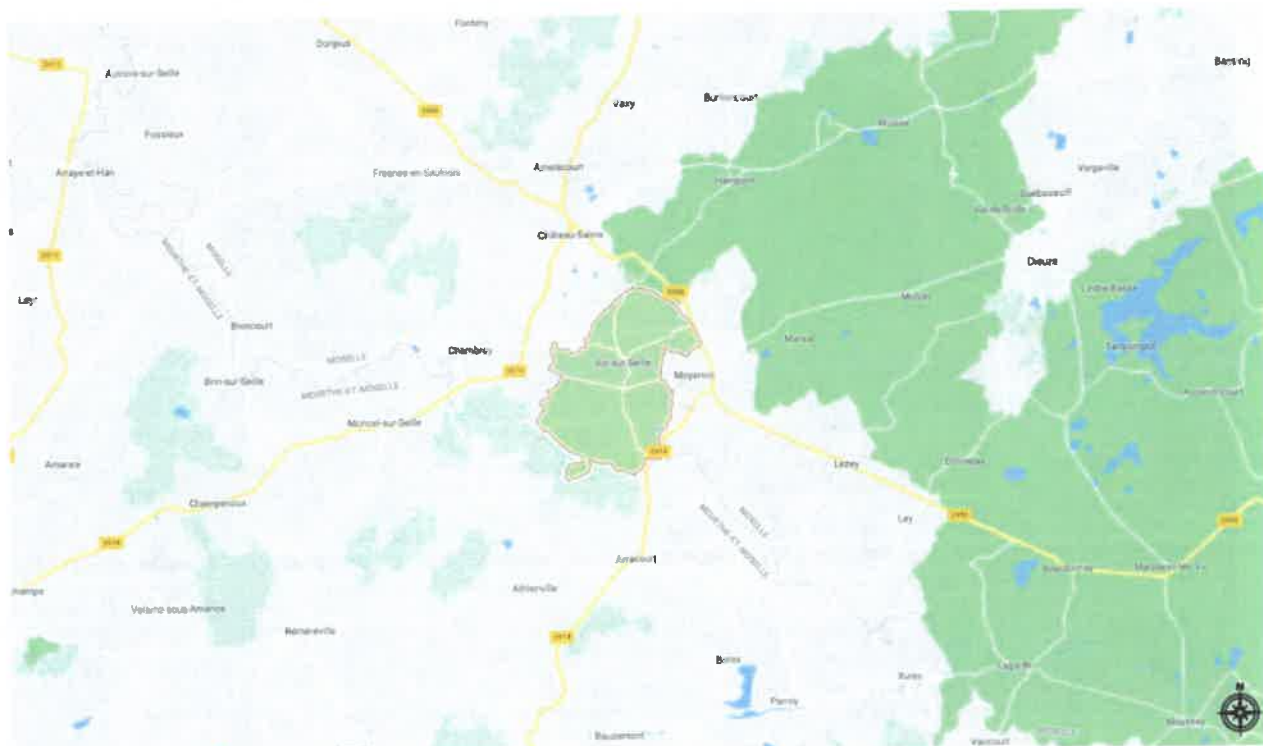
Désigné ci-après par « AMO »

1.2.3 Situation de la commune en Moselle

Vic-Sur-Seille se trouve dans le Canton du saulnois, dans la Communauté de Communes du Saulnois.

La Commune se trouve à 6 km au Sud/Est de Château-Salins dans un cadre rural de qualité mêlant terrains cultivés, forêt entre les méandres de la Seille.

La Commune compte 1305 habitants (2015) pour une superficie de 19.5 km².



Localisation Commune – Fond Google Map- sans échelle

1.2.4 Situation du Projet

La localisation du projet est illustrée sur le schéma ci-dessus.

Le projet se trouve aux abords de du futur EHPAD en construction. La situation est donc double puisqu'il s'agit de l'entrée Est de la Commune et le futur EHPAD impose une adaptation de la voirie existante pour garantir la meilleure sécurité et fonctionnalité aux usagers.



Localisation du Projet – Fond Géoportail- sans échelle

1.3 CONTEXTE – DIAGNOSTIC

Objectif du projet :

La commune de Vic-Sur-Seille entreprend la mise en sécurité de la rue Haute, se trouvant à l'entrée du nouvel EHPAD. La chaussée actuelle, très étroite et trop sinueuse induit des problèmes de sécurité sur cette portion alors que la circulation est amenée à augmenter du fait du nouvel équipement à venir.

Le projet se trouve également en entrée de Ville Est, il est donc nécessaire de redonner une nouvelle image de cette entrée de Ville.

Rapport photographique :



Photographies du secteur

Descriptif du secteur :

Le projet se trouve sur l'entrée Est de la Ville.

La rue Haute sera traitée en partie haute, sur les abords directs de l'entrée du nouvel EHPAD. La portion de chaussée prise en compte a un linéaire de 90ml, avec une largeur de chaussée comprise entre 4.80 et 5m. Cette faible largeur rend le croisement des véhicules très délicat et induit des problèmes de sécurité routière, accentué par le fait d'une chaussée en courbe très serrée limitant la visibilité.

La chaussée est accompagnée tout du long par un petit trottoir côté EHPAD d'une largeur de 1,40 du fil d'eau à la bordure arrière.

L'éclairage de la rue est assuré actuellement par des appareillages situés en tête des poteaux béton armé. La forme de la chaussée et la répartition des points lumineux n'offre pas un éclairage régulier sur cette traversé.

La chaussée et le trottoir sont couverts par un enrobé légèrement faïencé, les bordures délimitant la chaussée sont de type AC1 béton côté trottoir et type T2 côté espace vert.

1.4 DESCRIPTION DES TRAVAUX

1.4.1 Travaux projetés

Il est nécessaire d'adapter au mieux la rue actuelle afin de sécuriser la circulation des véhicules en adaptant la géométrie et la visibilité des carrefours. De plus, le projet apportera un nouveau trottoir aux normes d'accessibilité avec un éclairage revu assurant une homogénéité tout au long de la rue.

Concernant la géométrie de la chaussée, il est nécessaire d'ouvrir la courbe débouchant sur la rue St Etienne afin d'une part d'améliorer le croisement des véhicules et d'autre part améliorer la visibilité et la sécurité du carrefour. La chaussée sera également élargie à 5.50m de large permettant un plus grand confort en évitant aux véhicules de circuler sur le trottoir lors de croisement.

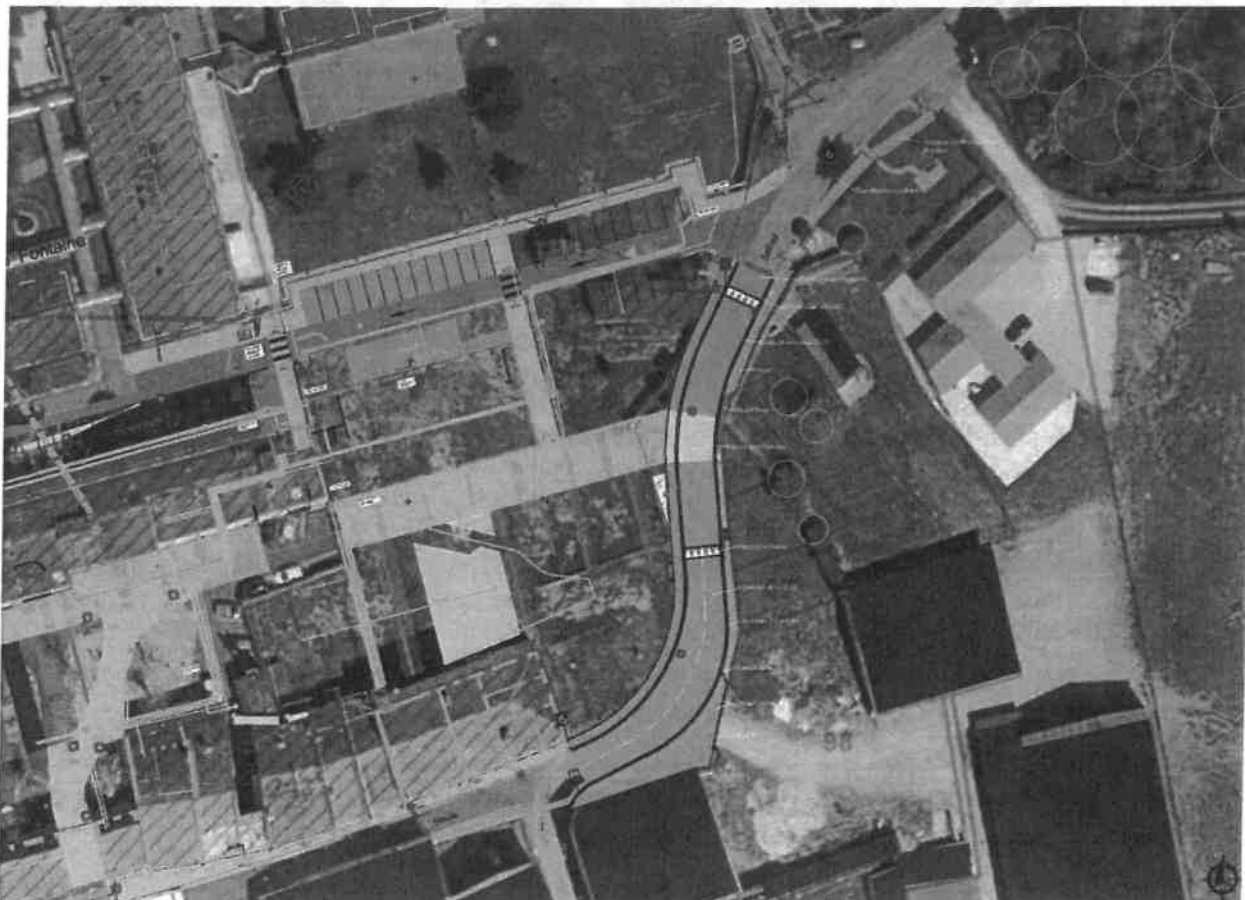
Pour assurer la sécurité de la traversée, il est prévu l'installation d'un plateau surélevé dans le prolongement du parvis de l'EHPAD. Ce tronçon de voirie sera également réglementé en zone 30 pour apaiser au mieux la circulation.

Le projet donnera lieu à la création d'un nouveau trottoir de 1.70m de large pour une circulation piétonne plus sécurisée tout du long de la rue.

L'éclairage sera revu de façon à répartir les mâts sur le parcours pour assurer une meilleure homogénéité et une meilleure qualité d'éclairage notamment au niveau des carrefour.

Des aménagements paysagers ponctuelles viendront améliorer la qualité paysagère du site par des plantations de rosiers et plantes vivaces rustiques et florifères.

Un traitement de sol type résine gravillonnée viendra prolonger la circulation piétonne du parvis pour créer un événement sur la chaussée et réduire la linéarité de l'aménagement routier.



Plans du projet - Document MATEC – Sans échelle

1.4.2 Programme des Travaux

Les travaux prévus au présent dossier sont :

- Dispositions générales : Installation de chantier, documents d'exécution des ouvrages, piquetage implantation et sondages, signalisation de chantier, résultats des épreuves et documents de réception des ouvrages
- Travaux préparatoires : Dépose et évacuation des bordures, rabotage d'enrobé y compris sciage, dépose et stockage de panneaux de signalisation, dépose et stockage de mobiliers (panneaux)
- Terrassements généraux : Terrassements avec évacuation des déblais et apport matériaux de remblais
- Réseaux secs : Réalisation des tranchés, déroulage des câbles, remblais soignés, reprises de branchement, pose de nouveaux mats, pose des coffrets et chambres
- Voirie : Pose de bordures et caniveaux, mise à niveaux d'ouvrages, fourniture et mise en œuvre d'enrobé, repose de revêtement existant
- Signalisation : Signalisation verticale et horizontale, repose de mobilier et panneaux
- Espace vert : Mise en forme paysagère, engazonnement, travaux de plantation

1.5 CHIFFRAGE

N°	Libellé	Total opération	Amende de Police	Part Communale
		Total	Total	Total
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES			
	SOUS TOTAL H.T.	5 301,00 €	2 183,00 €	3 118,00 €
2	TERRASSEMENTS - FONDATIONS			
	SOUS TOTAL H.T.	9 449,50 €	8 253,50 €	1 196,00 €
3	BORDURES - CANIVEAUX - MACONNERIES			
	SOUS TOTAL H.T.	10 928,00 €	10 928,00 €	0,00 €
4	ASSAINISSEMENT EAU PLUVIALE			
	SOUS TOTAL H.T.	4 770,00 €	4 080,00 €	690,00 €
5	REVETEMENTS DE SURFACE			
	SOUS TOTAL H.T.	16 260,00 €	11 610,00 €	4 650,00 €
6	SIGNALISATION – MOBILIER			
	SOUS TOTAL H.T.	4 601,00 €	4 601,00 €	0,00 €
7	RESEAUX SECS – ECLAIRAGE PUBLIC			
	SOUS TOTAL H.T.	93 380,00 €	0,00 €	93 380,00 €
8	ESPACES VERTS - PLANTATIONS			
	SOUS TOTAL H.T.	566,75 €	0,00 €	566,75 €
	TOTAL HT	145 256,25 €	41 655,50 €	103 600,75 €
	TVA 20 %	29 051,25 €	8 331,10 €	20 720,15 €
	TOTAL TTC	174 307,50 €	49 986,60 €	124 320,90 €

Le montant prévisionnel total des travaux totaux s'élève à 145 256.25 € HT soit 174 307.50 € TTC, comprenant 41 655.50 € HT concernant les dépenses attenantes aux subventions amende de police et 103 600.75 € HT pour les travaux communaux.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2019

Reçu en préfecture le 27/02/2019

Affiché le

SLO

ID : 057-215707126-20190226-VICDEL190018-DE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Séance du 26 février 2019 : sous la présidence de M. Jérôme END, Maire de VIC-SUR-SEILLE

Présents : J.Y. LABAT – V. DIETRICH – Ch. LEROY – O. KUNTZ – M. GINTING – Ch. DAMAS – J. JOVIEN – A. MONCHOT – G.MARTINI – X. URBAIN – M. SALVY

Absents : E. ROESS (procuration donnée à O. KUNTZ) – S. ANDRIANNE (procuration donnée à J. END) – M.A. BRAJUS (excusée)

N° : VICDEL190018

OBJET : Travaux de rénovation de la Salle des Carmes – Demandes de subventions.

Vu la délibération n° VICDEL170068 du 29 novembre 2017 et la délibération VICDEL180063 du 9 juillet 2018 ;

Vu l'Avant-Projet Définitif de réhabilitation de la salle des Carmes présenté par A.Com Architectes, maître d'œuvre de l'opération ;

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre entre la Commune et A.Com Architectes pour un montant H.T. de 56.201,01 € (soit 67.441,21 € T.T.C.) ;

Considérant l'avis de la Commission Travaux du 24 janvier 2019 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- valide l'Avant-Projet Définitif de réhabilitation de la salle des Carmes présenté par A.Com Architectes, maître d'œuvre de l'opération, pour un montant total estimé des travaux (Tranche 1) H.T. de 482.767,25 € (soit 531.043,97 € T.T.C.) et propose de différer une seconde tranche de travaux sur la base des options de l'A.P.D. non retenues en tranche 1 ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions nécessaires à la bonne réalisation de ces travaux selon le plan de financement suivant :
Montant total des travaux tranche 1 et maîtrise d'œuvre : 538.968,26 € H.T.
 - Région Grand Est au titre du Soutien régional à l'Investissement aux Communes Rurales : subvention attendue : 200.000,00 € (soit 37,11 % du montant total des travaux plus frais de maîtrise d'œuvre) ;
 - Etat au titre de la D.E.T.R. : subvention attendue : 215.587,30 € (soit 40 % du montant total des travaux plus frais de maîtrise d'œuvre) ;
 - Commune (fonds propres ou emprunt) : 123.380,96 € (soit 22,89 % du montant total des travaux plus frais de maîtrise d'œuvre).
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération :

Les dépenses relatives à ces travaux seront inscrites au Budget Primitif 2019.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits

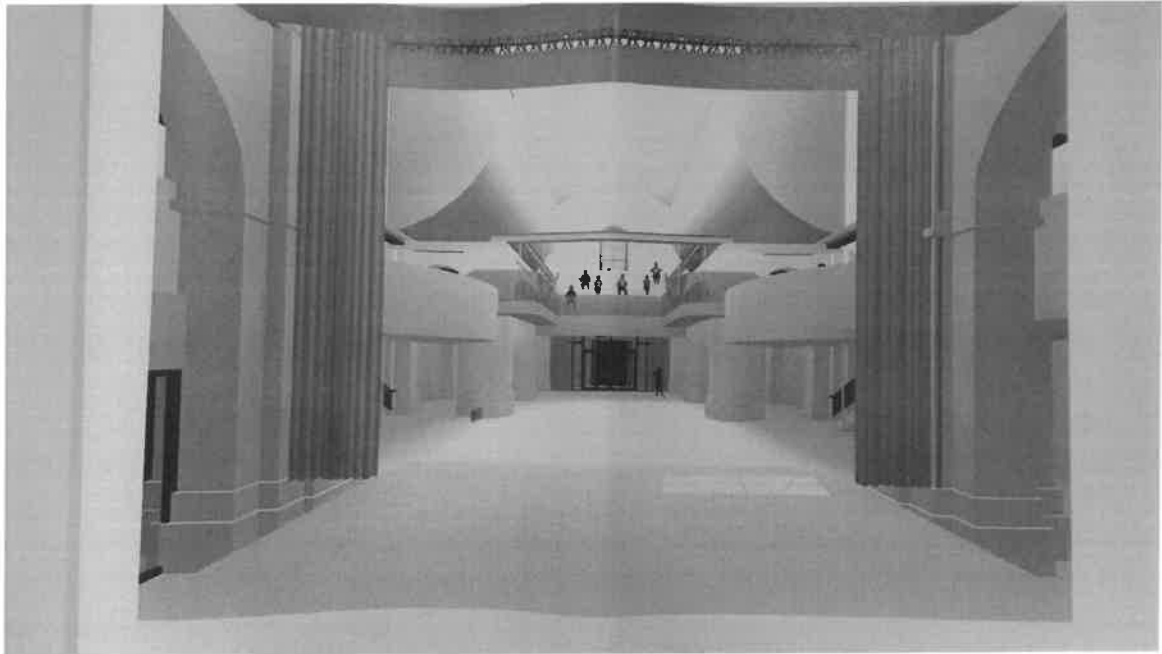


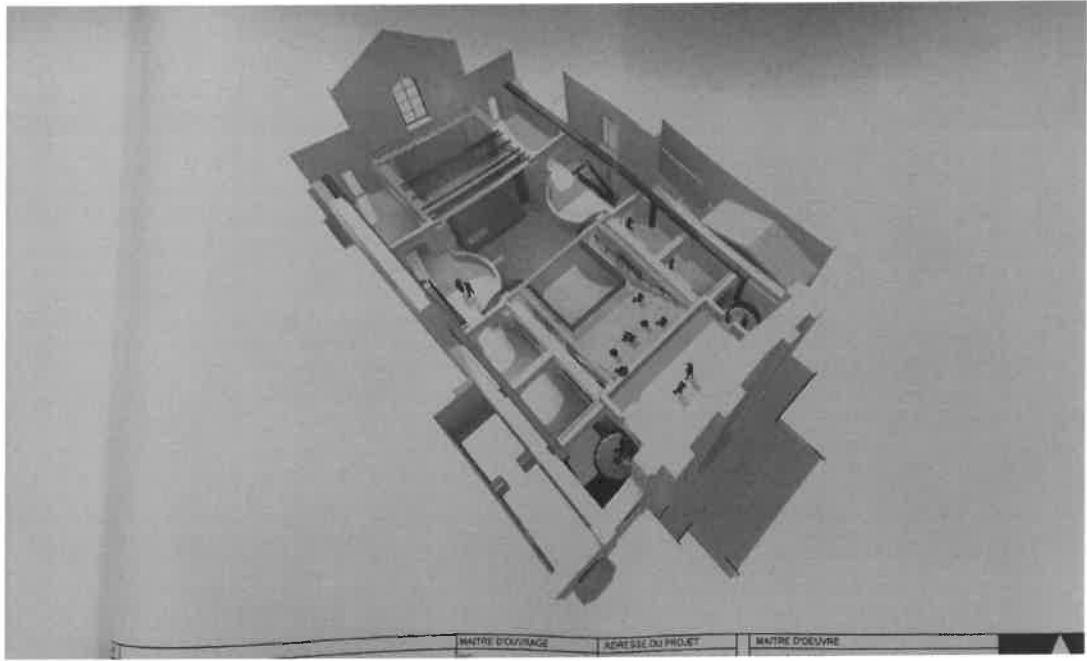
Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 26 février 2019

Le Maire : Jérôme END

RENOVATION SALLE DES CARMES





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/02/2019

Reçu en préfecture le 27/02/2019

Affiché le

ID : 057-215707126-20190226-VICDEL190019-DE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Séance du 26 février 2019 : sous la présidence de M. Jérôme END, Maire de VIC-SUR-SEILLE

Présents : J.Y. LABAT – V. DIETRICH – Ch. LEROY – O. KUNTZ – M. GINTING – Ch. DAMAS – J. JOVIEN – A. MONCHOT – G. MARTINI – X. URBAIN – M. SALVY

Absents : E. ROESS (procuration donnée à O. KUNTZ) – S. ANDRIANNE (procuration donnée à J. END) – M.A. BRAJUS (excusée)

N° : VICDEL190019

OBJET : Aménagement d'une aire de services de camping-car couplée à un espace de recharge pour véhicules électriques et de stationnement pour bus de grand tourisme – Demandes de subventions.

Vu l'étude d'Avant-Projet réalisée par le Bureau d'Etudes BEREST sur la base de l'étude de faisabilité rendue par MATEC ;

Vu le devis estimatif sommaire établi par BEREST sur la base de l'étude d'Avant Projet pour un montant H.T. de 352.965,00 € H.T. (soit 423.558,00 € T.T.C.) ;

Vu le contrat de maîtrise d'oeuvre établi par BEREST en date du 16 novembre 2018 pour un montant H.T. 13.200 € (soit 15.840,00 € T.T.C.) ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- valide l'étude d'Avant-Projet réalisée par le Bureau d'Etudes BEREST sur la base de l'étude de faisabilité rendue par MATEC ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions nécessaires à la bonne réalisation de ces travaux selon le plan de financement suivant :

Montant total estimatif des travaux + maîtrise d'oeuvre : 366.165,00 € H.T. (soit 439.398,00 € T.T.C.)

- Etat au titre de la TDSIL – Contrat de ruralité : subvention attendue : 141.186,00 € (soit 40 % du montant total des travaux hors MOE et 38,56 % du montant total des travaux avec MOE) ;
 - Programme Leader - Gal Moselle Sud : 50.000 € (soit 13,66 % du montant total des travaux plus frais de maîtrise d'oeuvre) ;
 - Conseil Départemental au titre de l'AMITER : 87.489,50 € (soit 23,89 % du montant total des travaux plus frais de maîtrise d'oeuvre) ;
 - Commune (fonds propres ou emprunt) : 87.489,50 € (soit 23,89 % du montant total des travaux plus frais de maîtrise d'oeuvre).
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Les dépenses relatives à ces travaux seront inscrites au Budget Primitif 2019.

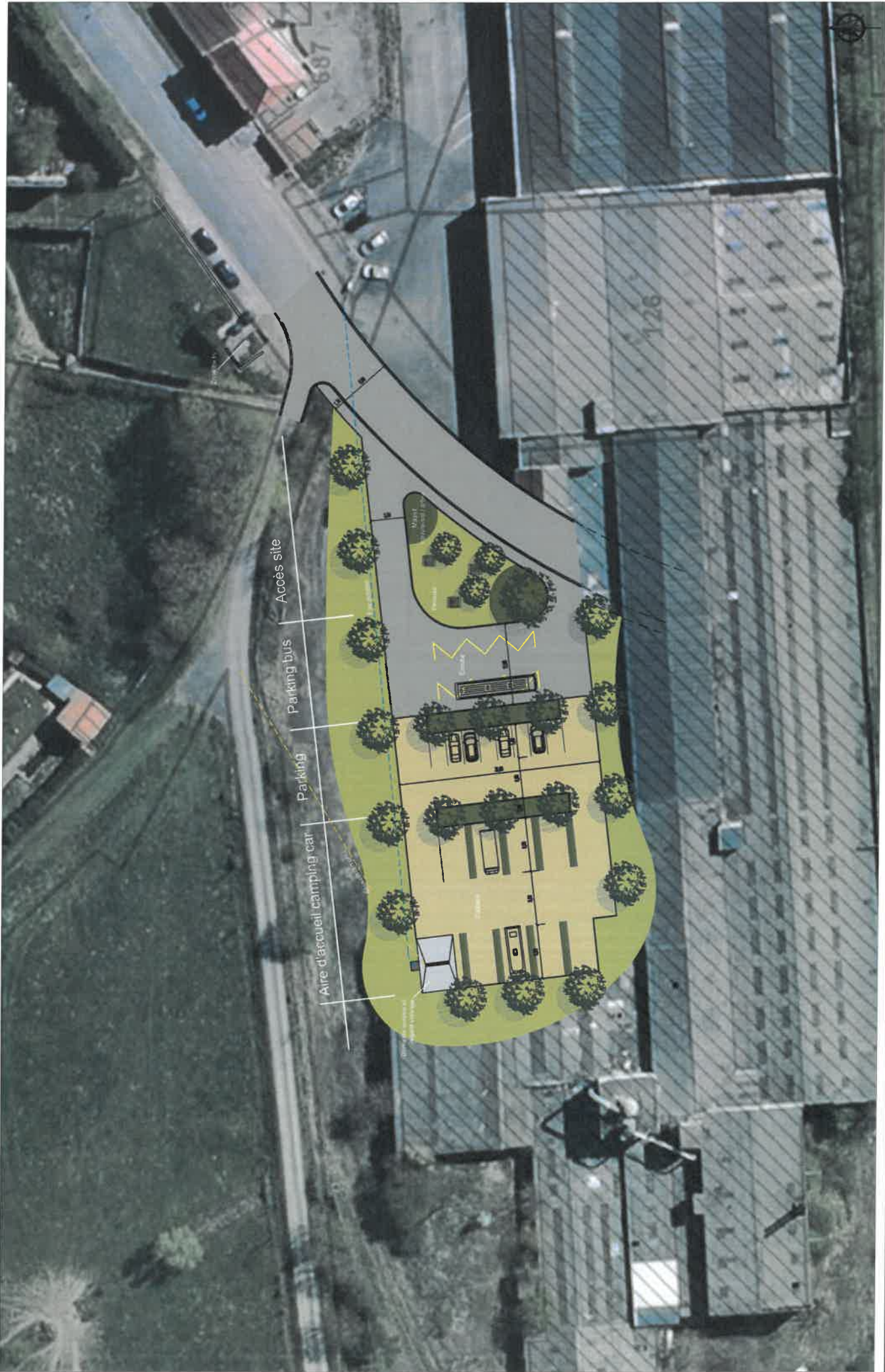
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre

Vic-Sur-Seille, le 26 février 2019

Le Maire : Jérôme END





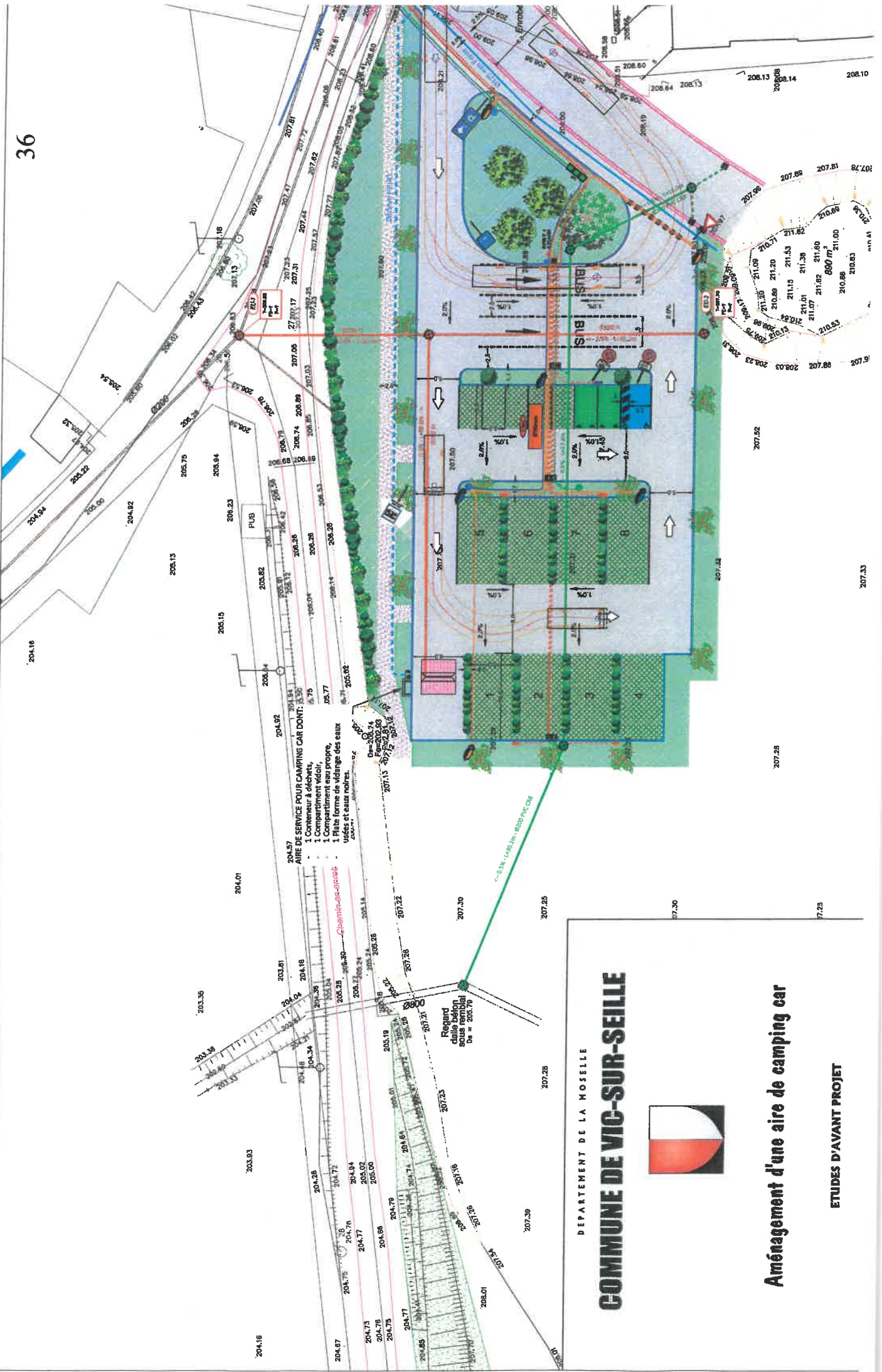
MAIRIE DE VIC SUR SEILLE
 22 place du Palais - 57630 VIC SUR SEILLE
PROJET DE REQUALIFICATION SECTEUR EFKA EN ZONE D'ACCUEIL TOURISTIQUE
PLAN AVANT PROJET 2

MATEC
 18, Boulevard Paixhans - 57 000 METZ
 Tél: 03.55.94.18.11 / mail: contact@matec57.fr



ECHELLE
 Conception: Melly B.
 Date d'édition: 7 février 2018

1/500
 Validation: H.B.
 Ref dossier: 2016/RD068



204.57
AIRE DE SERVICE POUR CAMPING CAR DONT:
 1 Conteneur à déchets,
 1 Compartiment vidoir,
 1 Compartiment eau propre,
 1. Plate forme de vidange des eaux usées et eaux noires.

204.57
 Chemin-ar-assis

Regard
 d'eau potable
 sous terre
 Dø = 203.78

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE VIC-SUR-SEILLE

Aménagement d'une aire de camping car

ETUDES D'AVANT PROJET

Une première tranche de travaux inaugurée

L'inauguration de la première tranche de travaux de l'église Saint-Marien a eu lieu en musique et en présence de personnalités et de forces vives. Il y a encore du travail, mais les premiers chantiers ont bien lancé la machine.

L'église Saint-Marien a rassemblé plus de 250 personnes à l'occasion de la cérémonie officielle d'inauguration des travaux de restauration de la charpente, couverture et plâtrerie de la nef de l'église.

Cette cérémonie marque l'achèvement de 12 mois de chantiers impressionnants, tant au regard de leur nature que du coût de l'opération, dont le montant prévisionnel est de 538 515 € HT. Un diaporama et un film ont permis aux convives d'apprécier la réalité de ces travaux exécutés par l'entreprise Chanzy-Pardoux, sous la maîtrise d'œuvre de 2BDM.

Encore 20 ans de travaux

Les forces vives de l'église ont pu contribuer à fêter ce moment symbolique. La chorale, au côté de Viviane Clause, organiste, a ouvert la cérémonie en musique. De leur côté, deux élèves du Centre diocésain de formation des organistes (CIFO), dont une antenne est basée à Vic-sur-Seille, ont accompagné à l'orgue le défilé du dia-



Les personnalités présentes ont salué le travail réalisé. Photo RL

porama des travaux avant que les voix des ensembles vocaux Jubilate Musica et Vos femina ne prennent le relais des discours.

Concluant son allocution, le maire Jérôme Lind a souligné l'importance de poursuivre les autres travaux, tranche par tranche, selon leur priorité : bas-côtés, clocher, thœur et enduits intérieurs. Soit encore 20 ans de chantiers en perspective et l'exigence d'un engagement important dans la durée.

La répartition financière des travaux

Le montant de cette tranche des travaux de l'église se monte à 538 515 €. L'État en a financé 27,81 % via leurs dispositifs appelés DETR et DRAC. Le Département de la Moselle a participé par l'Amirer (Aide mosellane à l'investissement des territoires) à hauteur de 22,28 % de l'opération. La Région Grand Est en a financé 18,57 %, le conseil de fabrique 6,5 %, la Fondation du patrimoine et tous les généreux donateurs 1 %. La commune supporte le reste, soit 23,84 % de l'opération.



EGLISE SAINT-MARIEN



RECONVERSION FRICHE INDUSTRIELLE EFKA



REVITALISATION BOURG CENTRE AVEC EPFL



Maison de Services au Public





Rehabilitation de la grange de
la Ferme Mesny

Nouveaux ateliers municipaux

PROJET CHANTIER CITOYEN 2019

Rénovation de l'ancien pressoir



2^{ème} Forum de l'immobilier

ACHETER - CONSTRUIRE - LOUER

VIC-SUR-SEILLE (Moselle)



Forum organisé par la Mairie de Vic-sur-Seille.
PISC. 10/2019.

SALLE DU TRIBUNAL

Place du Palais

SAMEDI 18 MAI 2019

De 9h00 à 12h00

Entrée libre

**Vous souhaitez vendre ou louer ? Inscrivez-vous en mairie de Vic-sur-Seille :
par mail à mairie.vicsurseille@wanadoo.fr ou par téléphone 03 87 01 14 14**



LorhisTel vous propose
Exposition à l'Hôtel de Ville
de Vic-sur-Seille du 2 au 5 mai 2019

« Du Télégraphe Chappe à Internet »



Ouvert tous les jours à tout public de 13 h 30 à 18 h 30, les jeudi 2 et vendredi 3 sont plutôt réservés aux scolaires.

Deux conférences sont prévues le dimanche 5 mai :

- ✓ 14 h 30 : « Du télégraphe à Internet » ;
- ✓ 16 heures : « Vic-sur-Seille et le réseau de télégraphie Chappe ».

Hôtel de ville, ancienne salle du tribunal
22 place du Palais, 57630 Vic-sur-Seille

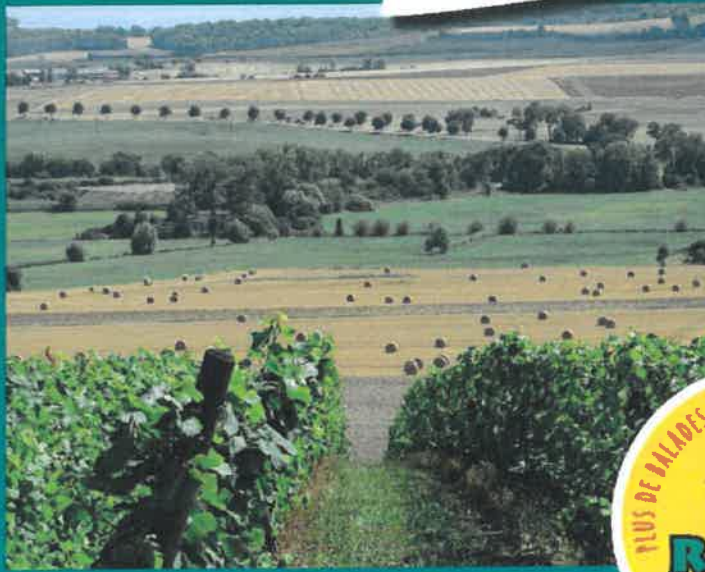


MUSEE GEORGES DE LA TOUR



BALADES LUDIQUES POUR PETITS ET GRANDS

**Vic-sur-Seille
Salonnes**



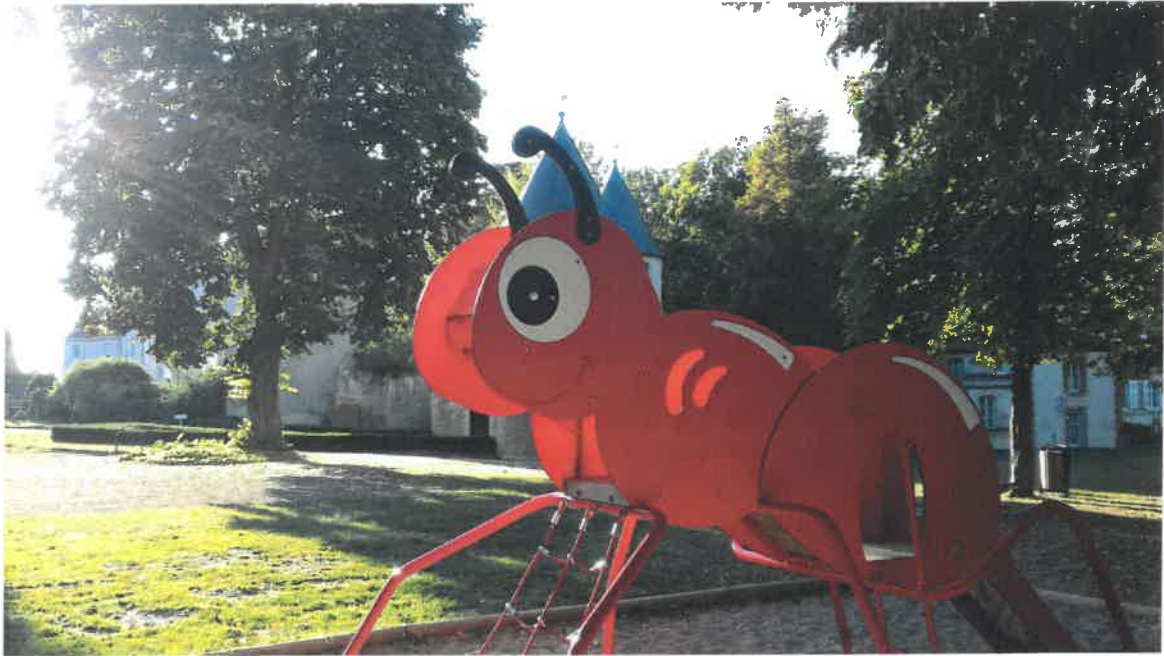
**Visiter,
se balader,
s'amuser !**


**Pays de
Saulnois**
Office de tourisme

Office de Tourisme du Pays du Saulnois
- Bureau d'information de Dieuze
Sallies Royales - 57260 DIEUZE
- Bureau d'information de Vic-sur-Seille
Place du Palais - 57630 VIC-SUR-SELLE
Tél. : 00 33 (0) 87 01 16 26
www.tourisme-saulnois.com

FERME MESNY

JEUX



MARCHE HEBDOMADAIRE



VIN – AOC MOSELLE



4^e Fête des Vins
de Moselle

30
avril
2017

VIC-SUR-SEILLE

Rendez-vous avec les vignerons de l'AOC Moselle à la rencontre de leurs cuvées de blancs, rouges et rosés, les producteurs labellisés Mangeons mosellan et les artisans Produit Moselle Passion.

Accès gratuit au village et aux animations - Accès à la dégustation des vins - SE avec le verre AOC Moselle - Restauration sur place.
Accès privilégié par RD36 direction Nancy en venant de Metz.

AOC
MOSELLE



FOIRE COMMERCIALE DE PRINTEMPS



*Les commerçants et artisans
Souterrains de Vic accueillent à la*

**FOIRE commerciale
de PRINTEMPS**

de **Vic-sur-Seille**

**Dimanche
08 Avril**

Avec **Producteurs locaux**

2 Concerts en plein air

Jambalaya à 11 h
Jazz Manouche

Les quartes grises à 15 h
Rock des années 60 à nos jours

Animations Foraines
Buvette, Tomhofa
Made in Vic

Exposition de voitures anciennes
Les vieux Pistons de LIXHEIM
Retro-Bielles du Saulnois

Accueil du public de 9 heures à 18 heures
Renseignements 06 15 41 49 79

MARCHE DU TERROIR



RENC'ART



EXPOSITION
PEINTURE / PHOTO
SCULPTURE /
ARTS VISUELS

PEINTURE - SCULPTURE
SCULPTURE - PHOTO
DESSIN - PHOTOGRAPHIE
SCULPTURE - PHOTO
PHOTO - DESSIN
SCULPTURE - PHOTO
DESSIN - PHOTO
PEINTURE - SCULPTURE
SCULPTURE - PHOTO
SCULPTURE - PHOTO
PEINTURE - PHOTO
DESSIN - PHOTO
EXPOSITION - SCULPTURE
PEINTURE - PHOTO
SCULPTURE - PHOTO
PHOTO - DESSIN
EXPOSITION - PHOTO
TURE - SCULPTURE
IN - EXPOSITION
TOGRAPHIE - EXPOSITION
CULPTURE - DESSIN
EXPO - DESSIN



SALLE DES CARNES
Vic Sur Seille

DU 06 AVRIL AU
22 AVRIL 2019

DE 14 H À 19 H
DE 10 H À 19 H (MÉJ)
BOURNE, LE JEUDI 18 AVRIL
RESERVATIONS 03-87-01-13-01



BROCANTE DE PENTCÔTE



FESTIVAL BAROQUE ORGUE

CENTRE DIOCESAIN DE FORMATION DES ORGANISTES



FESTIVAL PHOTO ODS

LES OBJECTIFS DU SAULNOIS

13-16
Septembre
2018

1^{ER} FESTIVAL PHOTO

Multi-thèmes

Invité d'honneur : Alain WODEY



33 Exposants et 6 Conférences
Salle des Carmes ~ Vic-sur-Seille ~ Entrée libre

13 et 14 Sept. 14-18h
Nocture 14 Sept. 20-22h
15 et 16 Sept. 10-12h/14-18h

Créativité: Gérard Wodey



FESTIVAL DE CHANT CHORAL SAUL'VOIX



Festival Choral

Saul'Voix

Du 13 au 15 octobre 2017

Vic-sur-Seille

Concert d'ouverture

Vendredi 13 octobre 2017 à 20h30 à la Salle des Carmes
Ensembles vocaux Vocapella & Vox Ferrina
Bretzke libre. Poullet

Concert de gala

Samedi 14 octobre 2017 à 20h30 au Foyer Georges de La Tour
Hommage à BARBARA par Marie-Hélène Fery et ses musiciens
Tarif unique : 15 euros.

Concert de clôture

Dimanche 15 octobre 2017 à 17h00 à la Salle des Carmes
Chœur de l'Atelier & Grand chœur du festival
Tarif unique : 10 euros.

Mini-concerts dans la cité

Samedi 14 octobre 2017 de 11h00 à 19h00
Dimanche 15 octobre 2017 de 14h30 à 17h00
Entrée libre.

Messe du festival

Dimanche 15 octobre 2017 à 11h00 à la Chapelle de l'EMPAD Sainte-Marie

Hommage à Barbara - 20^{ème}
anniversaire de sa disparition



Saul'Voix

CHEMIN DE RANDONNEES

FESTIVAL DE THEATRE



MARCHE DE NOËL



Marché
de
Noël
VIC-SUR-SEILLE

30 novembre au 2 décembre 2018
& du 15 au 16 décembre 2018

6^{ème} édition
10 chalets – Place Jeanne d'Arc
Produits de bouche et artisanat
Animations

A festive illustration of a reindeer wearing a red Santa hat with a white pom-pom. The reindeer has large, brown antlers and a red nose. It is surrounded by snowflakes, small birds (a yellow one and a blue one), and colorful vertical stripes in shades of green, red, and gold. The background is dark with white snowflakes and small white dots.

Renseignements et contact :
Mairie de Vic-sur-Seille - 22, place du Palais - 57630 Vic-Sur-Seille - Tél : 03 87 01 14 14